



PROJET PÉDAGOGIQUE

Association de Communes Enfance Jeunesse
66 place de la Mairie - 73100 Grésy-Sur-Aix
www.acej-gresy.fr

En partenariat avec :



SOMMAIRE

PREFACE

- Bienvenue aux Petits veinards

1. Présentation

- Qui sommes-nous ?
- Notre projet associatif
- Notre identité: Une relation éducative de confiance

2. Notre équipe et nos engagements

- Qui accompagne votre enfant?
- Nos garanties d'encadrement
- Le recrutement et la formation

3. Grandir et s'épanouir ensemble

- Nos valeurs éducatives
- Nos objectifs pédagogiques
- La place de l'enfant

4. Vivre une journée aux Petits veinards

- Un accueil en douceur
- Des activités pour découvrir et s'épanouir
- Less repas: un temps éducatif à part entière
- Des temps calmes pour se ressourcer
- Des temps libres pour choisir
- Présentation d'une journée type
- L'adaptation des plus petits

5. Partir à l'aventure

- Découvrir son territoire
- Les sorties
- Les mini-camps et séjours
- Une aventure en toute sécurité

6. La sécurité au quotidien

- Santé et PAI
- Encadrement des activités
- Réagir en cas d'urgence

7. Communication et informations.

CONCLUSION

PRÉFACE

Bienvenue au Petits veinards !

À travers ce projet pédagogique, nous souhaitons vous présenter les valeurs, les objectifs et l'organisation qui guident notre action au quotidien auprès des enfants.

Le centre de loisirs est avant tout un lieu de vie, de découvertes, de jeux et de rencontres où chaque enfant peut grandir, s'épanouir et développer son autonomie à son rythme, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Ce document qui s'inscrit dans la continuité du projet éducatif décliné dans le projet associatif de l'ACEJ et complète le règlement intérieur de la structure, a pour objectif de vous permettre de mieux comprendre notre fonctionnement, le rôle de l'équipe d'animation et les choix pédagogiques qui orientent nos actions tout au long de l'année.

I. PRESENTATION

Qui sommes-nous ?

L'Association de Communes Enfance Jeunesse (ACEJ) est une association locale créée en 2002 afin de mettre en œuvre la politique enfance-jeunesse des communes de son territoire.

Depuis plus de 20 ans, l'ACEJ accompagne les enfants, les jeunes et leurs familles en proposant des services éducatifs, des activités de loisirs, des séjours, des actions de soutien à la parentalité et des projets favorisant le vivre-ensemble.

Aujourd'hui, l'ACEJ intervient sur les communes de Brison-Saint-Innocent, Grésy-sur-Aix, La Biolle, Le Montcel, Moux, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge et Trévignin.

L'ACEJ, en tant qu'organisateur, déclare des Accueil Collectif de Mineur (centres de loisirs) auprès du SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) du département de la Savoie. Le SDJES est rattaché à la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale) et agit sous l'autorité du préfet.

La déclaration d'un ACM auprès des services de l'État permet de :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs grâce au respect des normes d'encadrement, de qualification des équipes et d'organisation.
- Garantir un accueil de qualité, avec un projet éducatif décliné dans le projet associatif porté par l'organisateur et un projet pédagogique élaboré par les professionnels.
- Bénéficier d'un cadre réglementaire clair, défini par le Code de l'action sociale et des familles, qui protège à la fois les enfants, les familles et l'organisateur.
- Être accompagné et contrôlé par les services de l'État (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), qui peuvent apporter conseils et accompagnement dans la mise en œuvre des accueils.
- Renforcer la confiance des familles, qui savent que l'accueil répond à des exigences réglementaires en matière de sécurité, d'encadrement et de fonctionnement.

Vous comprendrez donc que déclarer un ACM ne constitue pas seulement une obligation réglementaire; c'est aussi un engagement de l'organisateur à offrir un accueil sécurisé, éducatif et de qualité aux enfants et aux jeunes.

Notre projet Associatif

PROJET 2026-2029



NOTRE VISION

L'ACEJ est une association, à but non lucratif, qui contribue à créer des conditions d'épanouissement pour chaque habitant -enfant, jeune ou adulte- en leur permettant de grandir, s'impliquer et pleinement exercer leur pouvoir d'agir.

Comment ? Par l'action de ses Centres de Loisirs, de son Espace de Vie Sociale (EVS) et de sa Structure Information Jeunesse (SIJ).

Rayonnant sur 8 communes, L'ACEJ est vecteur de vie sociale, animateur de la vie locale, incubateur d'idées. Aux côtés des élus locaux et grâce à une expertise reconnue, son ambition est de favoriser la cohésion sociale, l'engagement citoyen et le vivre ensemble au service de tous.

NOTRE HISTOIRE

2001 : Genèse

Le Conseil Départemental réalise un **diagnostic** au côté des Maires du territoire : un **besoin** pour la jeunesse émerge

2002 : Naissance

L'association est **créée** pour répondre à une intention ciblée sur le **public jeune** (11-25 ans) et devient « **Organisateur d'accueil collectif de mineurs** »

2010 : Enfance

Satisfaites des actions mises en place, les communes confient à L'ACEJ la mise en œuvre de leur **politique enfance** (3-11 ans)

2020 : Intergénérationnel

Un enjeu se dessine pour renforcer les liens sociaux par la création d'activités et de services à destination de **tous les publics**. L'ACEJ obtient son agrément **Espace de Vie Sociale (EVS)**

2022 : Accompagnement

La volonté d'**accompagner les adolescents et jeunes adultes** dans leurs questionnements se concrétise par l'obtention d'un label **Structure Information Jeunesse**

2025 : Reconnaissance

L'Etat délivre à L'ACEJ l'agrément « **Jeunesse et éducation populaire** », preuve de **reconnaissance** de son travail en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

www.acej-gresy.fr

Nos 4 valeurs essentielles

L'ACEJ fonde son action sur quatre valeurs structurantes qui teintent son identité, orientent ses choix et guident son action quotidienne.

Dans un souci constant d'éthique, de cohérence éducative et de qualité de service, l'association veille à instaurer un climat de confiance et d'écoute entre les différents acteurs du territoire : habitants, professionnels, élus, partenaires institutionnels. Elle s'attache enfin à créer les conditions favorables à l'épanouissement individuel, au développement du pouvoir d'agir, et à la participation active de chacun.

Parce qu'il est
essentiel ...



Le sens de notre action

Une politique éducative et sociale confiée à L'ACEJ

Les 4 enjeux majeurs

du territoire et les réponses apportées

POUR :

- ✓ Proposer une offre de services apolitique et équitable sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Proposer un accueil de qualité adapté à un territoire dynamique.
- ✓ Permettre au plus grand nombre une **accessibilité** aux services.
- ✓ Accompagner les jeunes à trouver et prendre leur place dans la société.
- ✓ Soutenir et accompagner la parentalité.
- ✓ Favoriser la **co-éducation** entre les différents acteurs (parents, école, acteurs locaux, ...).
- ✓ Renforcer les liens sociaux et familiaux.
- ✓ Encourager la vie collective et les solidarités.

L'ACEJ EN 2025 C'EST ...



1313 ADHÉRENTS



29 SALARIÉS



1 398 000 €



28 ADMINISTRATEURS



8 COMMUNES*

* Brison-Saint-Innocent - Grésy-sur-Aix - La Biolle - Le Montcel - Moux - Pagny-Chatenod - Saint-Offenge - Trévignin

#1 AIDER LES FAMILLES À CONJUGUER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE DE FAMILLE

Le 1^{er} enjeu est de permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle en leur proposant des services adaptés.

- >> Accueillir les enfants dans des lieux éducatifs, de détente et de découverte.
- >> Offrir un accueil souple, diversifié et de qualité.
- >> Offrir un espace de soutien et de partage aux parents.

#2 ACCOMPAGNER LES HABITANTS

Le 2^e enjeu est de soutenir la population en renforçant l'accès à l'information et à différents services. Une attention particulière est portée au public jeune.

- >> Accueillir et aller à la rencontre des habitants pour les mobiliser et créer un climat propice à la prise d'initiative et aux échanges en toute confiance.
- >> Permettre aux jeunes d'accéder localement à l'information sur les sujets les concernant (formation, orientation, emploi, logement, mobilité, ...).
- >> Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi, notamment au sein de l'association.

#3 FÉDÉRER ET IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le 3^e enjeu est d'agir en tant que facilitateur sur les sujets d'éducation partagée pour tendre vers une cohérence éducative entre les différents acteurs.

- >> Organiser et/ou animer des instances d'échanges et de réflexions communales et territoriales.
- >> Renforcer les partenariats autour de la co-éducation.
- >> Favoriser la solidarité, l'échange de savoirs et de ressources entre tous les acteurs.

#4 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES POLITIQUES MUNICIPALES

Le 4^e enjeu est d'accompagner les communes du territoire en matière éducative et sociale grâce à son savoir-faire et son expertise.

- >> Outiller les élus et agents communaux dans le domaine éducatif.
- >> Soutenir les initiatives locales dans les actions à visée sociale ou éducative.
- >> Être force de proposition et de conseil en lien avec les besoins des habitants.

Une relation éducative de confiance

À l'ACEJ, nous sommes convaincus que la qualité de la relation entre l'enfant et l'adulte constitue le fondement de tout accompagnement éducatif.

Chaque professionnel s'engage à construire une relation basée sur la confiance, la bienveillance et le respect de l'enfant, tout en veillant à maintenir une juste proximité. À l'ACEJ, toute proximité physique doit avoir un objectif éducatif, de sécurité, de soin ou de réconfort, et toujours respecter l'intérêt de l'enfant.

Notre posture professionnelle permet à chaque enfant de grandir dans un environnement sécurisant, où il se sent écouté, respecté et reconnu dans ses besoins.

Notre posture au quotidien

Bienveillance

Nous accueillons chaque enfant avec écoute, disponibilité et empathie. Nous adaptons nos attitudes et nos gestes à son âge, à ses besoins et à son niveau de développement.

Lorsque la situation le nécessite, nous pouvons réconforter, accompagner ou sécuriser un enfant, toujours avec délicatesse et dans le respect de son ressenti.

Respect

Chaque enfant est une personne à part entière.

Nous sommes attentifs à ses émotions, à ses réactions et à son consentement lorsqu'il est en capacité de l'exprimer. Nous expliquons nos actions et respectons son rythme afin de favoriser une relation fondée sur la confiance.

Transparence

Notre pratique professionnelle s'inscrit dans un cadre collectif.

Nous privilégions les espaces visibles, favorisons les échanges entre collègues et partageons toute situation particulière avec notre responsable afin de garantir un accompagnement cohérent, sécurisant et partagé.

Nous veillons également à adopter une attitude équitable envers chaque enfant, dans le respect des valeurs de l'ACEJ.

2. NOTRE EQUIPE ET NOS ENGAGEMENTS

Qui accompagne votre enfant ?

Chaque jour, une équipe de professionnels veille au bien-être, à la sécurité et à l'épanouissement des enfants accueillis.

L'équipe est composée :

- D'un directeur de centre de loisirs qui organise l'accueil de loisirs.
- D'une assistante en gestion administrative en charge de la partie administrative (inscription et facturation, entre autres).
- D'animateurs permanents qui prennent en charge les enfants quotidiennement.
- D'animateurs vacataires venant renforcer l'équipe lors des mercredis et des vacances scolaires.
- De volontaires en service civique participant à la vie quotidienne et aux projets d'animation.
- D'agents de collectivités assurant la restauration et l'entretien des locaux.
- D'intervenants spécialisés pour certaines activités sportives, culturelles ou artistiques.

Au-delà des professionnels œuvrant en direct avec vos enfants, travaillent également quotidiennement :

- Un coordinateur enfance jeunesse familles qui accompagne les directeurs, coordonne les projets en cohérence avec les valeurs de l'ACEJ.
- Un comptable en charge de la partie financière.
- Une directrice générale garante de la déclinaison du projet politique et des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs.

Le devoir d'alerte : une responsabilité partagée

La protection des enfants est une responsabilité que nous partageons tous.

À l'ACEJ, l'ensemble de nos professionnels est sensibilisé au devoir d'alerte. Chaque membre de l'équipe est attentif aux situations pouvant mettre un enfant en difficulté ou en danger, qu'elles soient observées, entendues ou simplement préoccupantes.

Les familles sont également des acteurs essentiels. Parce qu'elles connaissent leur enfant mieux que quiconque, leurs observations, leurs inquiétudes ou leurs questionnements se doivent d'être communiqués aux directeurs des accueils de loisirs au plus vite. Le dialogue entre les familles et les équipes contribue à la construction d'un environnement rassurant et protecteur pour chaque enfant.

LE DEVOIR D'ALERTE CONCERNANT UN ENFANT

Dans un ACM (Accueil Collectif de Mineurs), le devoir d'alerte est une responsabilité importante qui repose à la fois sur la protection des enfants et sur la prévention des situations à risque entre professionnels.

LE DEVOIR D'ALERTE CONCERNANT UN ENFANT

Tout professionnel qui constate ou soupçonne :

- une situation de maltraitance ;
- des violences physiques, psychologiques ou sexuelles ;
- une négligence grave ;
- un danger immédiat ou potentiel pour la santé ou la sécurité d'un enfant ;
- des propos inquiétants tenus par l'enfant ;

doit en informer sa hiérarchie selon les procédures de la structure.

BON RÉFLEXE

NOTER LES FAITS OBSERVÉS DE MANIÈRE OBJECTIVE :

- ce qui a été vu
- ce qui a été entendu
- la date
- l'heure
- le contexte

ÉVITER LES INTERPRÉTATIONS OU LES JUGEMENTS

Il exagère... C'est son caractère... Je pense que... Ce n'est pas grave...

Vous n'êtes pas seuls : alerter, c'est protéger.

à c e j

VIGILANCE ET DEVOIR D'ALERTE DE L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS EN ACM*

Notre priorité : la sécurité, le bien-être et la protection des enfants.

1. OBSERVER

Un animateur/trice, directeur ou membre de l'équipe qui observe chez un collègue :

- un comportement inadéquat avec un enfant ;
- le non-respect des règles de sécurité ;
- des gestes déplacés ou ambigus ;
- une attitude susceptible de mettre un enfant en danger ;
- un manquement grave aux procédures ;

Il a également le devoir d'en informer son responsable. Il ne s'agit pas de dénoncer une personne mais de protéger les enfants et les professionnels eux-mêmes.

2. EXEMPLES

Si un animateur/trice :

- s'isole régulièrement seul avec un enfant sans justification ;
- tient des propos inappropriés ;
- ne respecte pas les règles d'encadrement et/ou de fonctionnement ;
- utilise une sanction humiliante ;

les collègues ne doivent pas ignorer la situation.

3. CE QUE DIT LE CADRE JURIDIQUE

En France, la protection des mineurs constitue une obligation professionnelle et citoyenne.

Selon les situations, l'absence de signalement d'un danger grave peut engager la responsabilité de la personne qui avait connaissance des faits.

À l'inverse, une alerte effectuée de bonne foi dans l'intérêt de l'enfant ne constitue pas une faute.

ALERTE, C'EST AGIR POUR PROTÉGER.
Ensemble, soyons vigilants et responsables.

* Intervenant en ACM : professionnel, vacataire, stagiaire, service civique, intervenant extérieur ...

à c e j

DEVOIR D'ALERTE EN ACM

1. J'OBSERVE

Je reste attentif aux situations pouvant mettre un enfant en difficulté ou en danger.

2. JE TRANSMETS

Je partage rapidement les informations préoccupantes à ma hiérarchie.

3. JE PROTÈGE

Mon rôle n'est pas de prouver, mais d'alerter pour permettre une évaluation adaptée.

FACE À UN DOUTE, JE NE RESTE JAMAIS SEUL.
J'en parle à mon responsable ou à la direction.

« LE DOUTE PROTÈGE MOINS QUE L'ALERTE. »

- ÊTRE ATTENTIF
- COMMUNIQUER
- AGIR AVEC JUSTESSE
- AGIR ENSEMBLE POUR PROTÉGER

à c e j

Nos garanties d'encadrement

L'ACEJ, applique les taux d'encadrement fixés par la réglementation des accueils collectifs de mineurs déclarés auprès des services de l'État.

Nous garantissons

En extra-scolaire (vacances scolaires) :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans ;
- 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus.

En périscolaire (mercredis et avant/après l'école) :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans ;
- 1 animateur pour 14 enfants de 6 ans et plus.

Le recrutement et la formation

Parce que confier son enfant est un acte de confiance, nous accordons une attention particulière au recrutement et à la formation de nos professionnels.

Chaque candidat est sélectionné selon :

- Ses qualifications et diplômes.
- Son expérience auprès des enfants.
- Son adhésion aux valeurs éducatives de l'ACEJ.

Tout au long de l'année, nos professionnels participent à :

- Des réunions de préparation ;
- Des formations thématiques ;
- Des bilans pédagogiques.

Conformément à la réglementation, toutes personnes en contact avec les enfants accueillis sur le centre de loisirs est déclaré via la plateforme TAM (Téléprocédure d'Accueil de Mineurs) permettant le déclenchement des contrôles de casier judiciaire et d'honorabilité.

Notre point commun : offrir à chaque enfant un cadre rassurant, bienveillant et adapté à ses besoins.



BONNES PRATIQUES DE PROXIMITÉ AVEC LES ENFANTS



Pour les professionnels de l'animation

 À PRIVILÉGIER	 POINTS DE VIGILANCE	 À ÉVITER
 Consoler un enfant en détresse avec bienveillance.	 Éviter les contacts physiques prolongés sans nécessité.	 Les gestes pouvant être interprétés comme intrusifs ou inadaptés.
 Demander son accord lorsqu'il est en âge de le comprendre.	 Être attentif aux signes d'inconfort de l'enfant.	 Les situations d'isolement non justifiées avec un enfant.
 Privilégier les gestes adaptés au besoin de l'enfant.	 Adapter sa posture à l'âge et à la situation.	 Ignorer le refus ou le malaise exprimé par l'enfant.
 Intervenir dans des espaces visibles des autres adultes.	 Informer ses collègues en cas de situation sensible.	 Les comportements différents selon les enfants sans raison professionnelle.
 Expliquer ses gestes lorsque cela est utile.		



PRINCIPE ESSENTIEL

Toute proximité physique doit avoir un objectif éducatif, de sécurité, de soin ou de réconfort, et toujours respecter l'intérêt de l'enfant.





**« Bienveillance, respect, transparence :
les clés d'une relation de confiance. »**



 Ensemble, créons un environnement sécurisant et bienveillant pour chaque enfant.
EN CAS DE DOUTE, PARLEZ-EN À VOS COLLÈGUES OU À VOTRE RESPONSABLE.



association de centres enfance jeunesse

Les essentiels du règlement intérieur



NOTRE PRIORITÉ :

LA SÉCURITÉ, LE RESPECT ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS



JE DOIS



ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

- Être vigilant en permanence.
- Respecter les consignes de la direction et les règles d'encadrement.
- Signaler immédiatement tout incident ou danger.



ADOPTER UNE ATTITUDE PROFESSIONNELLE

- Respecter les enfants, les familles et mes collègues.
- Avoir un langage et un comportement adaptés.



RESPECTER LA CONFIDENTIALITÉ

- Ne pas divulguer d'informations concernant les enfants, les familles, les collègues ou l'association.
- Respecter le devoir de réserve.



RESPECTER L'ORGANISATION

- Être ponctuel et respecter les horaires.
- Demander l'accord de la direction pour les pauses et les sorties du site.
- Assurer la continuité de l'encadrement.



AVOIR UNE TENUE ADAPTÉE

- Venir avec une tenue propre, correcte et décente.
- Compatible avec l'encadrement des enfants et les activités proposées.



RESPECTER LES LOCAUX ET L'ENVIRONNEMENT

- Garder les locaux propres
- Trier nos déchets et éviter le gaspillage.



IL EST INTERDIT



TÉLÉPHONE PORTABLE

- Utilisation personnelle interdite pendant le temps de travail.
- Autorisé uniquement pendant les pauses.
- Photos et vidéos avec un téléphone personnel interdites sans autorisation de la direction.



ALCOOL, DROGUES ET TABAC

- Fumer ou vapoter dans les locaux.
- Être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.
- Introduire de l'alcool ou drogues sur les sites de l'ACEJ.



DIFFUSER DES INFORMATIONS

- Diffuser des informations fausses ou douteuses concernant l'association ou le personnel.
- Divulguer des informations même exactes si elles peuvent porter préjudice.



QUITTER LE POSTE SANS AUTORISATION

- Sorties exceptionnelles uniquement avec l'accord de la direction.
- Ne pas abandonner son poste.



ADOPTER UN COMPORTEMENT INADAPTÉ

- Manque de respect, violences, insultes.
- Comportement inapproprié envers un enfant, un parent ou un collègue.
- Non-respect des consignes données.

POUR UN CADRE DE TRAVAIL SAIN ET AGRÉABLE

Respecter les locaux et l'environnement : propreté, tri des déchets, pas de déchets alimentaires au sol.

Collaborer en équipe : écoute, entraide et communication sont essentielles.

Respecter les règles de sécurité : lire et appliquer les consignes incendie et participer aux exercices d'évacuation.



LE NON-RESPECT DE CES RÈGLES PEUT ENTRAÎNER DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.



Le règlement intérieur intégral est consultable dans vos centre de loisir respectif. Merci de vous rapprocher de votre responsable.

GRANDIR ET S'EPANOUIR ENSEMBLE

Nos Valeurs éducatives

Nous considérons que chaque enfant est unique et possède son propre rythme, ses envies, ses besoins et ses talents. Notre rôle est de lui offrir un cadre sécurisant, stimulant et bienveillant afin qu'il puisse grandir, s'épanouir et prendre confiance en lui. Au quotidien, l'équipe d'animation fait vivre les quatre valeurs fondatrices de l'association à travers chacune de ses actions et de ses projets.



La Confiance

La confiance est le socle de toute relation éducative.

Nous nous attachons à construire un climat serein où les enfants, les familles et les professionnels peuvent échanger librement, s'écouter et grandir ensemble.

Pour les enfants, cela signifie :

- Être accueillis avec bienveillance ;
- Oser s'exprimer et donner leur avis ;
- Prendre des initiatives ;
- Développer progressivement leur autonomie et leur confiance en eux.

Notre engagement : créer un environnement sécurisant où chacun trouve sa place.

Le Civisme

Le centre de loisirs est un lieu d'apprentissage de la vie en société.

Chaque journée est une occasion de découvrir ses droits mais aussi ses devoirs, de participer à la vie collective et de devenir acteur de son environnement.

Les enfants apprennent notamment à :

- Respecter les règles de vie commune ;
- Participer aux décisions adaptées à leur âge ;
- Prendre soin des locaux et du matériel ;
- Agir en citoyens responsables ;

Notre engagement : accompagner chaque enfant dans la construction de sa citoyenneté.

La Tolérance

Chaque enfant est unique.

Nous accueillons chacun avec son histoire, ses besoins, ses différences, ses talents et son rythme. Nous faisons de cette diversité une richesse qui permet aux enfants d'apprendre à vivre ensemble, à coopérer et à s'enrichir mutuellement.

Notre engagement : favoriser un accueil inclusif où chacun est respecté et reconnu.

Le Respect

Le respect est présent dans toutes les dimensions de notre projet pédagogique.

Respect de soi, des autres, des règles de vie, de l'environnement, des rythmes de chacun et du matériel partagé.

Au quotidien, nous encourageons les enfants à :

- Écouter les autres ;
- Coopérer ;
- Résoudre les conflits par le dialogue ;
- Agir avec bienveillance.

Notre engagement : faire du respect une valeur vécue au quotidien et non une simple règle de vie.

Nos Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques traduisent concrètement les valeurs éducatives portées par l'ACEJ. Ils orientent l'ensemble des actions mises en œuvre par l'équipe d'animation tout au long de l'année.

Au travers de chacune des activités proposées, nous visons à :

Favoriser l'épanouissement et le bien-être de chaque enfant

Nous souhaitons que chaque enfant trouve sa place au sein du centre de loisirs et puisse vivre des expériences positives dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Pour cela, nous veillons à :

- Respecter le rythme et les besoins de chacun ;
- Proposer des temps calmes, des temps libres et des temps d'activités équilibrés ;
- Prendre en compte la parole et les émotions des enfants ;
- Garantir leur sécurité physique, affective et morale ;
- Valoriser les réussites et les progrès de chacun.

Ce que nous souhaitons développer chez l'enfant

- La confiance en soi
- La capacité à oser dire
- Le sentiment de sécurité
- Le plaisir de participer

Développer l'autonomie et la participation des enfants

L'enfant est acteur de ses loisirs et de son parcours au sein de l'accueil de loisirs.

Nous encourageons chaque enfant à :

- Faire des choix ;
- Exprimer ses envies et ses idées ;
- Participer à la vie collective ;
- Prendre des initiatives adaptées à son âge ;
- Devenir progressivement autonome dans son quotidien.



Ce que nous souhaitons développer chez l'enfant

- La prise d'initiative
- Le sens des responsabilités
- La capacité à faire des choix
- La confiance dans ses capacités

Favoriser le vivre-ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté

Le centre de loisirs est un lieu d'apprentissage de la vie collective où chacun apprend à respecter les autres et à coopérer.

Nous favorisons :

- L'entraide entre les enfants ;
- Les projets collectifs ;
- Les activités de coopération ;
- Le respect des différences ;
- L'écoute et le dialogue dans la résolution des conflits.



Ce que nous souhaitons développer chez l'enfant

- Le respect des autres ;
- La solidarité ;
- L'esprit d'équipe ;
- La citoyenneté.

Éveiller la curiosité et encourager les découvertes

Le temps libre est une formidable opportunité pour découvrir, expérimenter et s'ouvrir au monde.

Nous proposons des activités variées permettant aux enfants :

- De découvrir des pratiques sportives, culturelles, artistiques et scientifiques ;
- D'explorer leur environnement ; De développer leur créativité ;
- De sensibiliser à la protection de l'environnement ;
- De vivre de nouvelles expériences à travers les sorties, les séjours et les projets.



Ce que nous souhaitons développer chez l'enfant

- La curiosité ;
- L'imagination ;
- L'esprit critique ;
- L'ouverture aux autres et à leur environnement.

Une préparation au service de la qualité éducative

À l'ACEJ, la qualité de l'accueil ne s'improvise pas. Chaque période d'accueil fait l'objet d'un temps de préparation dédié, durant lequel les équipes élaborent les projets d'animation, conçoivent les activités, anticipent les besoins des enfants et organisent la vie quotidienne.

Chaque période de vacances est construite autour d'un thème, qui sert de fil conducteur aux différentes animations. Cette approche permet de varier les supports (activités créatives, sportives, culturelles, scientifiques, jeux, sorties, grands jeux...) tout en donnant du sens aux découvertes proposées aux enfants.

Les mercredis sont quant à eux organisés par cycle.

Les programmes détaillés des mercredis et des vacances scolaires sont consultables sur le site internet de l'ACEJ.

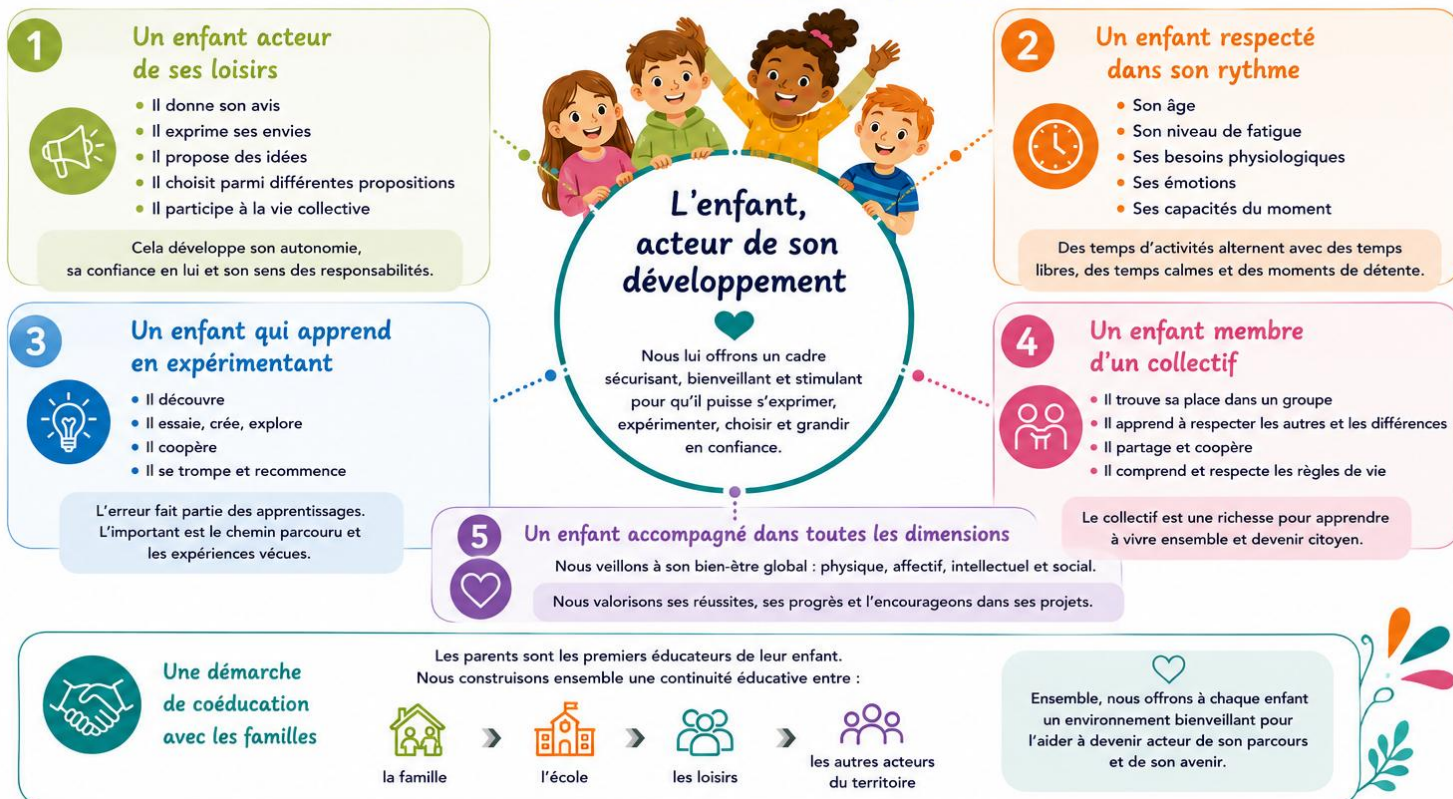
La place de l'enfant



La place de l'enfant

À l'ACEJ, l'enfant est au cœur de notre action.

Chaque enfant est unique. Nous l'accompagnons pour qu'il puisse grandir, s'épanouir et devenir acteur de ses loisirs, à son rythme et avec les autres.



3. VIVRE UNE JOURNÉE AUX PETITS VEINARDS

Chaque journée au centre de loisirs est pensée pour permettre aux enfants de s'amuser, se reposer, découvrir, partager et grandir à leur rythme. L'organisation de la journée alterne différents temps afin de respecter les besoins de chacun et de favoriser le bien-être des enfants.

☀ *Un accueil en douceur*

Les enfants sont accueillis de manière échelonnée dès l'ouverture du centre à 7h30.

Ce temps permet à chacun d'arriver à son rythme, de retrouver ses copains, d'échanger avec les animateurs et de s'installer sereinement dans sa journée.

Des jeux, livres et activités libres sont proposés afin de faciliter la transition entre la maison et le centre de loisirs.

🎲 *Des activités pour découvrir et s'épanouir*

Tout au long de la journée, les animateurs proposent des activités variées adaptées à l'âge et aux envies des enfants :

- Activités créatives et artistiques.
- Activités sportives et de plein air.
- Découvertes de la nature et de l'environnement.

- Grands jeux et jeux coopératifs.
- Expérimentations et découvertes.
- Activités d'expression et d'imagination.

Les enfants sont encouragés à participer, proposer des idées et devenir acteurs de leurs loisirs.

Le repas : un temps éducatif à part entière

Le déjeuner n'est pas seulement un moment pour se restaurer, c'est aussi un temps de partage, d'échange et d'apprentissage de la vie collective.

Les animateurs prennent leur repas avec les enfants et les accompagnent dans :

- Le respect des autres
- L'autonomie
- La découverte des goûts
- La lutte contre le gaspillage alimentaire

Le fonctionnement de la restauration

Les enfants prennent leur repas avec l'équipe d'animation dans la salle de restauration du centre de loisirs. La présence des animateurs est rendue obligatoire par l'organisateur pour encadrer ce temps. La commande des repas est gérée par l'association.

Durant les vacances scolaires : notre prestataire « Mille et un repas » propose des produits de saison, locaux et/ou biologiques de qualité. L'agent de collectivité mis à disposition par la commune réchauffe les plats livrés en respectant les normes d'hygiène HACCP en vigueur.

Lors des sorties, un pique-nique est confectionné et livré par notre prestataire.



Des temps calmes pour se ressourcer

Après le repas, des temps adaptés à l'âge des enfants sont proposés.

Pour les plus jeunes :

- Sieste ou temps de repos.

Pour les plus grands :

- Lecture, jeux calmes, détente ou activités douces.

Ces moments permettent à chacun de récupérer et de profiter pleinement du reste de la journée.

Des temps libres pour choisir

Parce que chaque enfant n'a pas toujours envie de participer à une activité organisée, des temps libres sont aménagés tout au long de la journée.

Ces moments permettent aux enfants :

- De jouer librement ;
- De lire ;
- De dessiner ;
- De discuter entre eux ;
- De se reposer.

Ces temps favorisent l'autonomie, les relations entre enfants et le respect du rythme de chacun.

Une journée au centre de loisirs, c'est...

 Jouer  Grandir  Partager  Découvrir  S'exprimer  Être en sécurité

Présentation d'une journée type :

7h30 – 9h00	 Accueil échelonné
9h00 – 9h30	 Temps de regroupement
9h30 – 10h00	 Starter
10h00 – 11h30	 Activités
11h30 – 12h00	 Temps libre
12h00 – 13h30	 Repas
13h30 – 14h00	 Temps calme ou sieste
14h00 – 14h30	 Starter de l'après-midi
14h30 – 16h00	 Activités et bilan ludique
16h00 – 16h30	 Goûter
16h30 – 18h30	 Départ échelonné

L'adaptation des plus petits :

Faire ses premiers pas en accueil de loisirs est une étape importante dans la vie d'un enfant. Découvrir un nouvel environnement, rencontrer d'autres enfants et de nouveaux adultes demande du temps et de la confiance. C'est pourquoi nous avons mis en place un accueil progressif, respectueux du rythme et des besoins de chacun.

L'ACEJ propose un accueil spécifique sur la période estivale (juillet et août) pour les enfants de 3 ans qui entrent à l'école maternelle en septembre et uniquement sur les quinze derniers jours du mois d'août pour les enfants de moins 3 ans rentrant également à l'école en septembre.

Une première demi-journée d'adaptation (sans repas) est nécessaire pour que votre enfant puisse découvrir la vie du centre et l'accueil en collectivité.

À la suite de cette première étape, vous pourrez de nouveau inscrire votre enfant en demi-journée ou journée complète à condition qu'il se sente à l'aise, prêt à la vie en collectivité, et sur appréciation de l'équipe

5. PARTIR A L'AVENTURE

À l'ACEJ, nous sommes convaincus que les apprentissages naissent souvent de l'expérience. Sortir du centre, découvrir de nouveaux lieux, vivre des projets collectifs ou partir en séjour sont autant d'occasions pour les enfants de gagner en autonomie, de développer leur curiosité et de créer des souvenirs durables.

Les sorties et les séjours occupent ainsi une place importante dans notre projet pédagogique.

Découvrir son territoire

Tout au long de l'année, des sorties sont organisées afin de permettre aux enfants de découvrir les richesses de leur environnement.

Parcs naturels, équipements sportifs, lieux culturels, fermes pédagogiques, spectacles, espaces de loisirs ou encore rencontres avec des acteurs locaux sont autant d'occasions d'élargir leurs horizons.

Ces temps permettent aux enfants :

- De découvrir de nouveaux lieux ;
- De vivre des expériences différentes du quotidien ;
- De développer leur curiosité ;
- D'apprendre à évoluer dans différents environnements ;
- De renforcer la cohésion du groupe.

Les mini-camps et séjours

Les séjours constituent des temps forts de la vie du centre de loisirs.

Ils offrent aux enfants l'opportunité de vivre une expérience unique en dehors de leur environnement habituel, tout en étant accompagnés par une équipe d'animation qu'ils connaissent.

Partir quelques jours avec ses copains permet de :

- Gagner en autonomie;
- Apprendre à vivre ensemble;
- Prendre confiance en soi;
- Développer son sens des responsabilités;
- Partager des moments inoubliables.

Nos séjours en un coup d'œil

Pour qui ?	Quand ?	Durée
Maternelles	Été	2 jours / 1 nuit
GS / CP "p'tit pass'age"	Été	3 jours / 2 nuits
CP à CM2	Début Juillet	5 jours / 4 nuits
CP à CM2	Fin Juillet	5 jours / 4 nuits
CM2 "camp pass'age"	Fin Aout	5 jours / 4 nuits
CP à CM2	Hiver & Printemps	3 jours / 2 nuits

Une aventure en toute sécurité

Toutes les sorties et tous les séjours sont préparés avec rigueur par les directeurs des centres de loisirs. Les conditions d'encadrement, les moyens de transport, les activités proposées et les mesures de sécurité sont définis dans le respect de la réglementation en vigueur.

Lorsque certaines activités nécessitent des compétences particulières, l'ACEJ fait appel à des intervenants qualifiés et diplômés.

6. LA SECURITE AU QUOTIDIEN

Santé et PAI

Afin d'accueillir chaque enfant dans les meilleures conditions, les parents se doivent de transmettre une information complète et sincère. En l'absence d'information sur une pathologie ou une allergie connue, l'organisateur ne peut pas mettre en place les mesures adaptées pour assurer la sécurité de l'enfant.

Les familles ont la nécessité de :

- Informer l'organisateur et le directeur de tout problème de santé susceptible d'avoir des conséquences pendant l'accueil (allergie, diabète, épilepsie, asthme, maladie chronique, traitement médical, etc.).
- Transmettre les documents nécessaires, notamment le PAI lorsqu'il existe, ainsi que les prescriptions médicales en cours de validité.
- Fournir les médicaments nécessaires dans leur emballage d'origine, étiquetés au nom de l'enfant et accompagnés de l'ordonnance correspondante.
- Mettre à jour les informations sanitaires si l'état de santé de l'enfant évolue.
- Communiquer les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et veiller à ce qu'elles soient toujours à jour.
- Échanger avec le directeur en amont de l'accueil afin d'expliquer les besoins spécifiques de l'enfant et les adaptations éventuelles.

Sans les informations et documents qu'ils doivent fournir, l'organisateur ne peut pas assurer un accueil adapté aux besoins de l'enfant.

Encadrement des activités

Les enfants sont accompagnés par des professionnels qualifiés et sensibilisés aux questions de sécurité, de prévention et de protection de l'enfance.

L'équipe veille quotidiennement à :

- Assurer une surveillance adaptée aux différents temps de la journée ;
- Prévenir les situations à risque ;
- Accompagner les enfants dans le respect des règles de vie collective ;
- Favoriser un climat serein et bienveillant.

La sécurité physique, affective et morale des enfants guide chacune de nos actions.

Réagir en cas d'urgence

Des protocoles sont mis en place afin de permettre à l'équipe de réagir rapidement et efficacement en cas de besoin.

Les professionnels disposent notamment :

- Des numéros d'urgence ;
- Des procédures d'intervention ;
- Du matériel de premiers secours ;
- Des informations nécessaires à la prise en charge des enfants.

En cas de situation nécessitant une intervention particulière, les familles sont immédiatement informées.

Communication et informations

Parce qu'une relation de confiance se construit au quotidien, l'équipe de l'ACEJ est attentive à maintenir un dialogue régulier avec les familles.

Au quotidien

Les temps d'accueil du matin et du soir sont des moments privilégiés pour échanger avec les animateurs et la direction.

N'hésitez pas à nous faire part :

- D'une information concernant votre enfant ;
- D'une question sur le fonctionnement du centre ;
- D'une remarque ou d'une suggestion.

Vous retrouverez sur notre site internet :

- Les actualités de l'association ;
- Les programmes des mercredis et des vacances ;
- Les règlements intérieurs ;
- Les informations pratiques concernant nos différents services.
- L'organigramme de l'association

Le secrétariat :
secretariat@acej-gresy.fr
04 79 34 86 46

Le site est régulièrement mis à jour afin de vous permettre d'accéder facilement aux informations utiles.

Nos réseaux sociaux

La page Facebook de l'ACEJ met en lumière les projets, les activités et les temps forts vécus par les enfants et les jeunes du territoire.

C'est également un moyen simple de suivre la vie de l'association tout au long de l'année.

Nous nous engageons à communiquer de manière régulière afin que chaque famille puisse trouver facilement les informations dont elle a besoin et participer pleinement à la vie de l'association.

CONCLUSION

A l'ACEJ, nous avons à cœur d'offrir aux enfants un cadre sécurisant, bienveillant et stimulant où chacun peut grandir, s'épanouir et vivre de belles expériences.

À travers ce projet pédagogique, l'équipe de l'ACEJ s'engage à accompagner chaque enfant dans le respect de son rythme, de ses besoins et de sa personnalité, tout en construisant une relation de confiance avec les familles.

Nous vous remercions pour votre confiance et sommes heureux de partager avec vous cette aventure éducative.

À très bientôt aux Petits veinards !

L'équipe de professionnels